

Objectifs bénéfiques attendus par terresvivantes

Améliorer la qualité structurale des sols

Augmentation de la résilience
vis-à-vis des aléas climatiques

Gains de productivité

Stockage de carbone dans les sols

Moyens

Gestion de l'intensité du travail du sol
(réduction du labour, etc.)

Gestion des matières organiques
(compost, couverts végétaux, etc.)

Evaluation du risque de tassement



Vous voulez en savoir plus ?

Participez à
une séance d'information !

Pour cela, annoncez-vous en ligne,
sur www.frij.ch



Renseignements

Fondation rurale
interjurassienne

Amélie Fietier
032 420 74 81
amelie.fietier@frij.ch

Luc Scherrer
032 420 74 31
luc.scherrer@frij.ch



Programme de protection des ressources
LAgr Art. 77a & b

2019 - 2026

 terresvivantes

Un programme
destiné aux agriculteurs
du Jura et
du Jura bernois qui
s'intéressent aux sols !

■ Prendre le temps d'observer le sol

Acquérir les méthodes simples d'évaluation
Participer à l'évaluation scientifique du sol
Jusqu'à 40 heures par an de temps de travail
rémunéré pour observer le sol



Un programme qui donne
l'occasion à l'agriculteur
de prendre le temps d'observer
le sol et d'échanger avec ses collègues,
avec les conseils et avec la recherche



■ Un calcul des contributions innovant

A partir des pratiques
agricoles enregistrées dans
votre carnet des champs
informatique



terresvivantes évalue...



... l'intensité
végétale



... l'intensité
du travail du sol



... l'apport des
amendements
organique

Les bonnes pratiques favorables à
la qualité structurale des sols sont
encouragées financièrement

■ Qui? Quoi? Comment? Pourquoi?

Suis-je concerné?

Oui, si la thématique m'intéresse et
si j'exploite des terres assolées dans
le Canton du Jura et/ou celui de Berne

Quel sera mon objectif?

Améliorer la qualité structurale et
diminuer la vulnérabilité de mes parcelles
(augmenter leur résilience)
dans un processus participatif et
adapté à chaque structure agricole

Que devrais-je faire?

Consacrer du temps à l'observation de
paramètres du sol et enregistrer
mes pratiques dans un carnet des champs
électronique

Qu'ai-je à gagner?

La fertilité à long terme de mes parcelles
sera augmentée

Combien de temps dure mon engagement?

Dès la signature du contrat et
jusqu'au 31 décembre 2024